

Ruralia

Ruralia

Sciences sociales et mondes ruraux contemporains

05 | 1999

Varia

Changement et continuité dans l'appropriation de l'espace et les représentations de la terre. De la plantation à l'agriculture familiale à l'île de La Réunion

Hélène Paillat Jarousseau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/111>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 1999

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Hélène Paillat Jarousseau, « Changement et continuité dans l'appropriation de l'espace et les représentations de la terre. De la plantation à l'agriculture familiale à l'île de La Réunion », *Ruralia* [En ligne], 05 | 1999, mis en ligne le 25 janvier 2005, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/111>

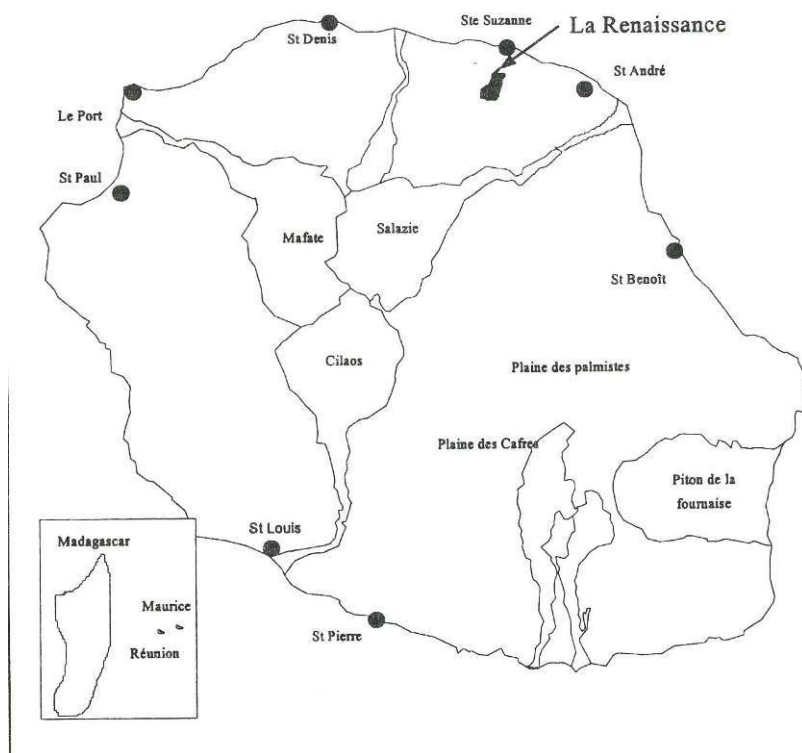
Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

Changement et continuité dans l'appropriation de l'espace et les représentations de la terre. De la plantation à l'agriculture familiale à l'Île de La Réunion

Hélène Paillat Jarousseau

- 1 La Renaissance (Figure 1) est une petite localité de 331 habitants en 1995, située au nord-est de l'Île de La Réunion. À la fin des années 1970, cette ancienne grande propriété de canne à sucre de plus de 250 hectares est vendue à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Dans le cadre d'un programme de « Réforme foncière » en cours depuis la fin des années 1960 à La Réunion, la Safer se charge de rétrocéder la propriété aux anciens travailleurs du domaine et de domaines voisins, en lots agricoles de cinq à dix hectares.
- 2 **Figure 1 : Plan de situation de La Renaissance**



- 3 La recherche anthropologique que nous présentons repose sur un travail de type ethnographique (entretiens, observation participante) effectué à La Renaissance. Ce travail réalisé sur place a été complété par un recueil de données historiques (archives, état-civil). À travers l'étude du cas de La Renaissance ¹, au regard du modèle d'exploitation agricole promu dans le cadre des actions de Réforme foncière, cet article rend compte de l'intégration d'un modèle d'exploitation issu de l'expérience agricole métropolitaine dans la société réunionnaise, marquée par l'histoire de grands domaines fonciers. La description des pratiques et des représentations de l'espace, qui se transforment progressivement au rythme des mutations de la société tout en demeurant marquées par le passé, constitue également l'objet de ce travail.

Mutation foncière, volonté de développement agricole

- 4 L'organisation de la production cannière héritée de la période coloniale s'est maintenue à La Réunion jusque dans les années 1960. Les terres cultivées pour la canne à sucre pouvaient être classées en deux catégories : autour de vastes domaines usiniers en faire-valoir direct, une multitude de petites unités agricoles en colonage (forme particulière de tenure de la terre qui prévoit le partage de la récolte entre le colon et le bailleur) ou en faire-valoir direct assurait la mise en valeur des terres marginales et constituait un réservoir de main d'œuvre pour les grandes exploitations.
- 5 En 1965, suscitée par les changements en cours depuis la départementalisation intervenue en 1946, une Réforme foncière est mise en œuvre avec l'objectif de redynamiser le secteur cannier confronté à la diminution du nombre d'actifs agricoles et au renchérissement du coût de la main d'œuvre ². Durant une vingtaine d'années, on assiste donc à la création d'exploitations agricoles fondées sur le groupe domestique, par la vente de grands domaines confrontés à des difficultés économiques. La Réforme

foncière est l'expression utilisée par ses promoteurs pour désigner l'action de vente de ces grandes propriétés. Cette action a été présentée comme la volonté de rompre avec l'ancien ordre social de la plantation fondé sur le colonage et le salariat agricole (journaliers), modes archaïques de faire-valoir incompatibles avec les nouvelles exigences du développement cannier à La Réunion³. La Réforme à La Réunion s'inscrit ainsi dans le développement d'une économie capitaliste et diffère en cela profondément des réformes agraires de type socialiste observées dans le monde⁴. Elle n'est pas le « produit d'un rapport de force entre classes différenciées »⁵ tout en participant d'une volonté de promouvoir une fraction socialement définie de population à La Réunion. Parler de mutation agraire ou foncière plutôt que de Réforme est plus approprié dans la mesure où il s'agit d'actions ponctuelles de remembrement-démembrement de grandes propriétés en difficultés.

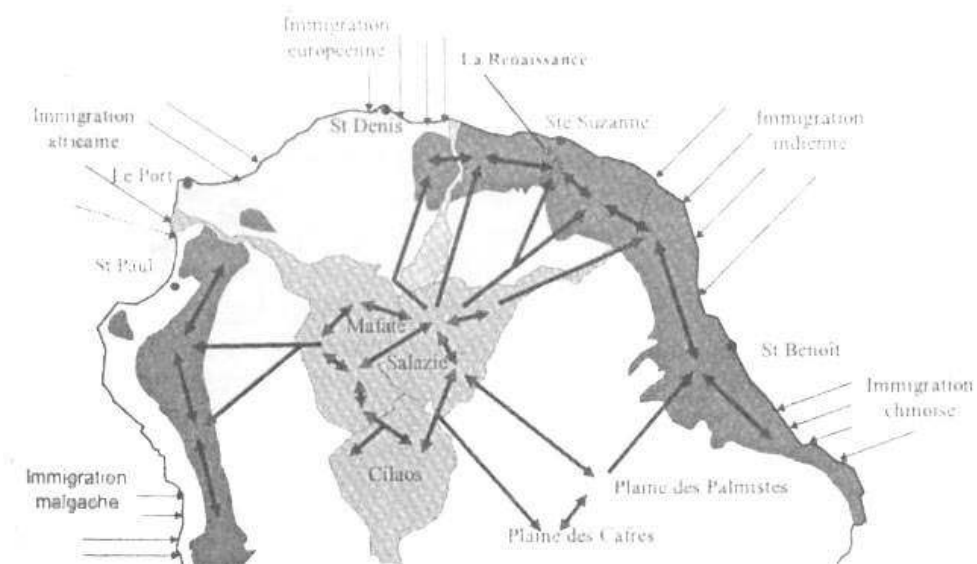
- 6 Pour réaliser ce projet de « développement rural », une Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, la Safer-Réunion, a été mise en place en 1965 et agréée en 1966, année au cours de laquelle ses activités ont débuté. Constituée par des représentants des principales organisations agricoles du département, elle est contrôlée par les pouvoirs publics. Sa mission est la création d'exploitations agricoles familiales permettant d'occuper deux UTH (Unité de travail humain) à temps complet et de procurer un revenu correct à l'exploitant et sa famille⁶. Sur l'ensemble des terres agricoles, la Safer a droit de préemption. Elle est prioritaire sur l'achat de toutes les terres agricoles en vente. Sur les lots agricoles constitués, elle a un droit de regard de quinze ans durant lesquels l'agriculteur ne peut modifier la destinée du terrain à vocation agricole, le revendre ou le mettre à disposition sans son autorisation. Le Crédit agricole est l'organisme financier qui se charge des prêts. Il travaille en étroite collaboration avec l'opérateur foncier. Les actions du Crédit agricole à La Réunion en matière de développement ont cependant précédé celles de la Safer. En effet, en 1957, le Crédit agricole avait déjà lancé une première opération foncière de ce type appelée « opération Cambourg ». En accord avec la politique de développement menée par le Crédit agricole mutuel⁷, il s'agissait de la création d'un lotissement agricole par la vente d'une propriété sucrière rétrocédée à des colons.
- 7 Dans les années 1970-1980, l'action générale de la Safer consiste à restructurer les grandes propriétés, mises en vente librement. Dans les régions de l'île où est cultivée la canne à sucre, celles-ci sont rétrocédées, de façon prioritaire aux travailleurs de la propriété en vente, sous forme de lots agricoles de cinq à dix hectares. Les candidats sont sélectionnés selon l'âge et selon des critères de compétence technique et de qualité morale. À La Renaissance, ancien grand domaine de canne à sucre vendu en 1974 dans le nord-est de l'île, cette sélection des candidats à la terre a été effectuée grâce à l'ancien gérant de la propriété qui connaissait les « bons travailleurs ». Une trentaine d'anciens travailleurs du domaine et de domaines voisins accèdent ainsi à la propriété foncière et participent à la création d'unités de production agricole selon le modèle métropolitain d'exploitation agricole familiale. L'âge moyen est d'environ 30 ans (de 17 à 55 ans). La moitié de ces anciens travailleurs sont originaires de La Renaissance. Les statuts de colon et/ou de journalier unissent les futurs exploitants agricoles ; seulement six ne sont ni colons, ni journaliers ; un seul exploite déjà une terre en propriété.
- 8 Au-delà de ses actions de remembrement et d'aménagement foncier (bitumage de routes, construction de chemins d'exploitations, de réservoirs d'eau, réalisation de captages...) conformément aux exigences du modèle technique et économique, la Safer prend en

charge les problèmes d'habitat à divers titres : logement des agriculteurs, relogement des colons ou journaliers n'ayant pas accédé à la propriété foncière, relogement des autres occupants présents sur le terrain. Étant donné le besoin et l'urgence d'un habitat décent en milieu rural, la Safer a été amenée à réaliser de véritables lotissements « habitat »⁸. Ce ne fut pas le cas à La Renaissance où il existait déjà un petit hameau.

Établissement rural ancré dans l'histoire de la plantation

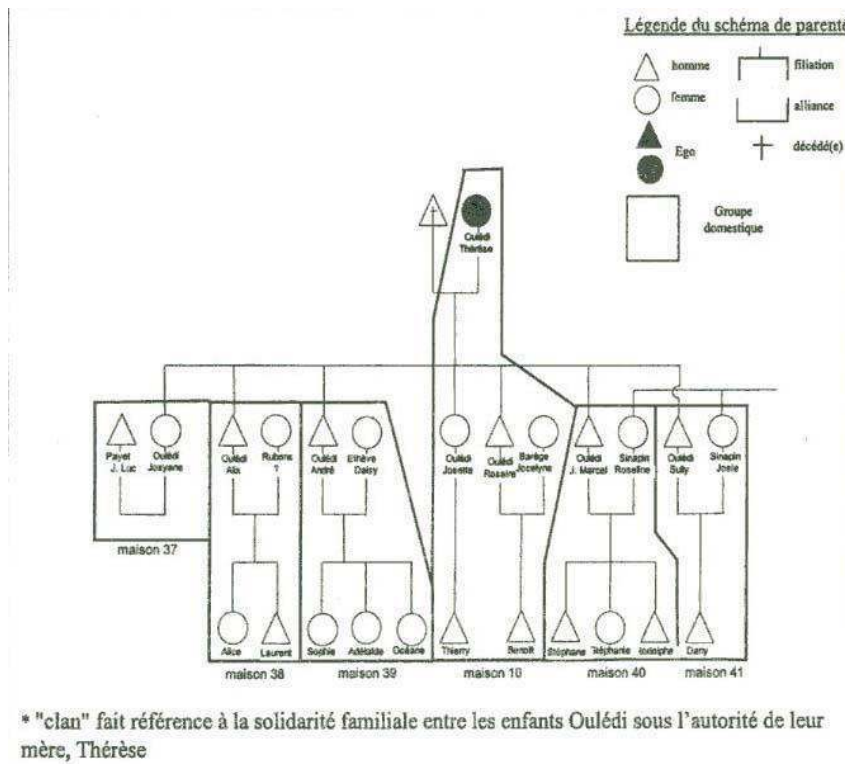
- 9 À La Réunion, on distingue les *Hauts* et les *Bas* de l'île. C'est la perception de base de l'espace. Cet espace divisé en deux parties reprend le couple d'opposition entre les zones basses et les régions plus élevées à flanc de montagne ou à l'intérieur (cirques). Des études ont montré qu'au cours de l'histoire de La Réunion les *Hauts* de l'île ont été traversés par des flux de populations migrantes⁹. Ces flux de population prenaient la forme de « bandes » constituées de plusieurs familles conjugales : « Les parents, éventuellement un ascendant ou un collatéral, une dizaine d'enfants auxquels se joignent les maisonnées des fils et des gendres constituent cette association de courte durée, fluide dans sa composition et d'une très grande mobilité géographique »¹⁰. D'autres enquêtes, complétées par un recueil de données d'archives, montrent que ces flux ont également traversé la plantation, située plutôt dans les *Bas* de l'île (Figure II) ; la sédimentation des populations migrantes ayant débuté sur les terres des grands domaines fonciers à la fin du XIXe siècle¹¹.
- 10 Cette situation des ruraux à La Réunion caractérise jusqu'à un certain point les agriculteurs de La Renaissance. Certains agriculteurs, en effet, se distinguent par une autre histoire. Descendants d'engagés indiens, leurs familles ont évolué dans la ceinture cannière des grandes propriétés du nord-est et de l'est de l'île (Figure II). Parmi eux, certains se sont établis sur des terres, laissées par les grands propriétaires, qu'ils ont achetées, constituant ainsi au fil des générations des îlots résidentiels de groupes domestiques apparentés, associés à la propriété de la terre.

- 11 **Figure 2 : Flux de population en provenance de l'extérieur et à l'intérieur de l'île**



- 12 L'action de la Safer prolonge le processus d'établissement rural des groupes domestiques observé du temps de la plantation en favorisant le regroupement familial autour de la petite propriété foncière. Au moment de la vente du domaine de La Renaissance en 1974, Madame Oulédi ¹² (Figure III) a acheté à la Safer la maison où elle habitait avec ses enfants et sa belle-mère depuis le décès de son mari survenu un an auparavant. Au même moment, son fils aîné a accédé à la propriété d'une terre agricole. Aujourd'hui, Madame Oulédi habite toujours La Renaissance où cinq de ses sept enfants se sont installés avec leur famille sur le lot agricole du frère aîné.
- 13 Dans ce contexte, la dynamique des lignées locales opère ¹³. À La Réunion, le cycle de reproduction des groupes domestiques est court. Il est marqué par un premier seuil qui coïncide avec le départ des enfants lorsqu'ils se mettent en ménage ou se marient. Les unités résidentielles distinctes constituées maintiennent une cohésion entre elles grâce à la présence active de l'ascendant commun (Figure III). La disparition de cet ascendant marque un second seuil. Le cycle recommence dans une progression toujours originale en fonction des éléments qui le composent ¹⁴.

14 **Figure 3 : Etablissement du « clan » Oulédi**



Accès à la résidence de tous les enfants

- 15 À l'image des pratiques de transmission du patrimoine foncier dans les sociétés paysannes métropolitaines ¹⁵, il paraissait probable que les anciens colons ou journaliers, promus chefs d'exploitation et propriétaires fonciers sur le modèle métropolitain de l'exploitation familiale, adoptent des stratégies d'accumulation foncière. Les pratiques d'installation par le père, des fils sur des lots agricoles voisins, ainsi que les alliances locales entre enfants d'exploitants renforçaient cette idée. Or, pour les agriculteurs, l'articulation exploitation agricole, succession et patrimoine foncier n'est pas évidente

d'emblée, la question du devenir de leur exploitation provoquant des malentendus dans les propos échangés avec eux.

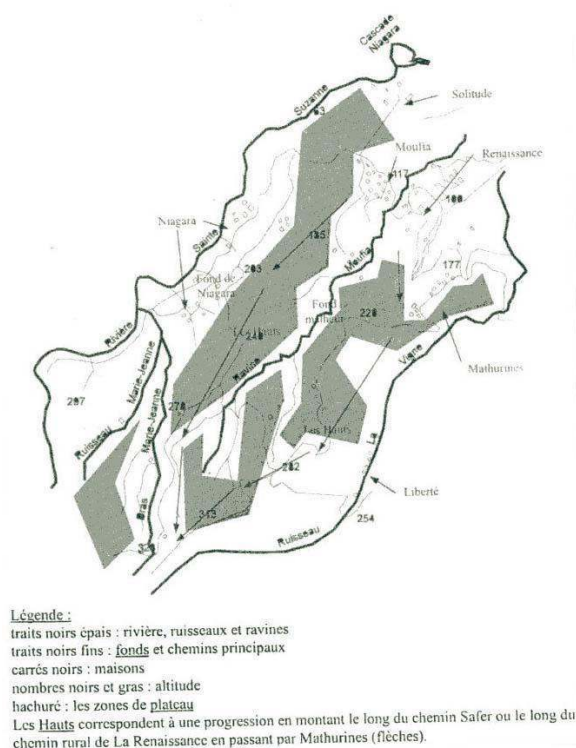
- 16 En revanche, leurs préoccupations d'héritage apparaissent d'une manière plus globale et donc plus complexe, l'installation des enfants sur des exploitations agricoles voisines venant s'inscrire dans cette dynamique d'héritage beaucoup plus que dans une dynamique d'extension du patrimoine foncier agricole. Celle-ci répond à la nécessité de se reproduire socialement en même temps qu'elle procure force et cohésion aux groupes domestiques locaux apparentés. L'expression locale *clan* désigne les groupes familiaux (Figure III) concernés par ce type de dynamique.
- 17 Les pratiques d'habitat consistent à construire, avec accord de la Safer, un petit logement dans des limites définies pour que les agriculteurs puissent résider sur leur exploitation. La pratique privilégie l'installation résidentielle dans des zones impropres aux cultures qui n'est pas sans rappeler les zones traditionnelles d'habitat, dans les *fonds* (terme qui désigne les zones de dépression) ou sur les bords de ravines observées à proximité des colonages sur les grandes propriétés.
- 18 En effet, pour les agriculteurs promus chefs d'exploitations agricoles, la transmission du patrimoine foncier agricole ne constitue pas l'enjeu social prédominant et se combine avec l'accès à la résidence des enfants : agrandir, pouvoir construire sur le terrain, donner une partie du terrain aux enfants où chacun puisse bâtir, constituent les priorités. Cet intérêt marqué pour la résidence a conduit à considérer autrement le problème de la transmission du patrimoine agricole. Que transmet-on lorsqu'on est petit propriétaire foncier et exploitant agricole à La Réunion ? Qui reprend ? Comment est réalisé le partage entre les frères et sœurs ? Comment s'établit la hiérarchie des priorités ?
- 19 Actuellement, dans le contexte de la législation sur le foncier agricole à La Réunion, les clauses inscrites dans l'acte de vente de la terre agricole stipulent que « pendant quinze ans, les agriculteurs ne pourront changer la destinée du terrain, le revendre ou le mettre à disposition qu'avec l'autorisation de la Safer »¹⁶. Dans ce contexte de législation sur la terre, les agriculteurs réfléchissent aux conditions de la succession sur leur exploitation et leurs droits sur leurs terres agricoles : « [...] c'est ça l'inconvénient, c'est pas définitivement à nous, c'est comme un genre de location. Lui, par exemple, il se marie, il a deux enfants, il en faudra un pour la succession. Celui qui prend, il est encore pris pour payer l'intérêt donc c'est une chaîne sans fin ». Cet extrait d'entretien avec un agriculteur montre que le modèle d'exploitation agricole Safer est fondé sur une idéologie égalitaire : des compensations monétaires sont en effet mises en œuvre à l'attention des cohéritiers associées à la valeur du bien foncier possédé, en désignant selon le principe précipitaire un seul successeur. Il montre également que cette idéologie renvoie à une notion de la propriété qui n'est pas perçue par les agriculteurs qui ont accédé à la terre grâce à la Réforme foncière.
- 20 Certains jouent cependant la logique institutionnelle de la succession pour résoudre les conflits familiaux à leur avantage. La logique sous-jacente est cependant la même : on donne du travail à celui qui n'en a pas. Le successeur n'est pas désigné à l'avance ; c'est ce que démontre également Martine Ségalen à propos du partage égalitaire du pays Bigouden, région française du sud de la Bretagne¹⁷. Les enfants évincés s'y opposent conformément à la représentation locale du partage de la terre entre tous les enfants pour l'accès à la résidence, et se désolidarisent. Le groupe familial élargi explose alors en unités plus restreintes d'intérêts divergents.

Changements et continuités dans les pratiques et représentations de l'espace local

- 21 Le *chemin* est l'expression locale utilisée pour désigner l'espace public par opposition à l'espace privé de la maison (*la case*). Quotidiennement des regroupements masculins ont lieu *dans le chemin*. Stationnés la plupart du temps à l'entrée de l'agglomération principale de La Renaissance, en petits groupes, les hommes discutent. Ils aiment se retrouver pour bavarder entre copains. Les femmes se rencontrent rarement à l'extérieur. Pour elles, c'est un lieu de passage lorsqu'elles se rendent à la mairie annexe, à l'arrêt de bus ou encore lorsqu'elles sortent pour aller en ville. Les enfants ne s'y attardent pas beaucoup non plus. Ils jouent surtout dans l'enceinte du centre de quartier, dans les cours des maisons.
- 22 Approprié socialement, le chemin est une réalité concrète qui fut dans un premier temps la réponse à la nécessité économique d'acheminer les cannes de la propriété et des colons à l'usine. Il faisait l'objet de travaux réguliers d'entretien effectués par les travailleurs de la propriété. À cette époque, les grands propriétaires avaient le monopole économique, politique et social. Le propriétaire de La Renaissance était aussi maire de la commune.
- 23 Lorsque le domaine fut vendu en 1974, la Safer entreprit de nouveaux travaux, notamment en réalisant un bitumage pour faciliter le passage des véhicules motorisés de transport des cannes. La plupart des gens se déplaçaient encore à pied pour leurs besoins personnels. Avec la mutation, le chemin de terre est devenu pour les locaux *chemin la route*. Il répond toujours à la nécessité économique du transport des cannes à l'usine, mais aussi à la nécessité économique et sociale aujourd'hui pour les habitants d'aller travailler ou d'avoir accès aux commerces, aux services et aux structures administratives qui font défaut localement. Auparavant le propriétaire assurait ce relais.
- 24 L'observation des pratiques montre une appropriation locale de l'espace par les habitants, inscrite dans le passé de la plantation préexistante. La conception locale est cependant fondée différemment suivant la classe d'âge à laquelle on se réfère, et témoigne des transformations de la société.
- 25 Aujourd'hui, les jeunes de La Renaissance, plus exactement ceux qui n'ont pas travaillé sur la propriété, partagent avec les plus anciens la distinction, générale à La Réunion, faite entre les *Hauts* et les *Bas* de l'île. Ainsi, les habitants distinguent les *Hauts* de La Renaissance qui se situent au-delà de la zone plus plane, où réside la majeure partie de la population, jusqu'à la limite des terres agricoles, et les *Bas* de La Renaissance en-deçà de la zone plane jusqu'au bord du bassin de la cascade Niagara (Figure IV). Cette distinction locale ne correspond pas au découpage administratif qui définit les *Hauts* par une altitude supérieure à 400 mètres dans le nord et l'est de l'île. Selon ce découpage, la localité est située pour la totalité de son territoire dans les *Bas*.
- 26 La perception de l'espace est donc relative et s'accompagne d'autres découpages plus complexes, qui échappent, en partie, à la population locale jeune. La plupart, en effet, ne savent pas identifier et localiser, et encore moins nommer, les différents sites qui constituent le territoire, comme le fait remarquer Monsieur Nativel, retraité agricole et ancien colon (sorte de métayer) : « les jeunes ne connaissent plus les limites de la propriété ». En se limitant localement au lieu de résidence et à ses alentours très proches habités, les gens parlent de l'*arrondissement*.

27 Espace divisé socialement entre *Haut* et *Bas*, ce couple d'opposition, historiquement issu du mode de découpage des concessions « du battant des lames au sommet des montagnes »¹⁸ s'enrichit du découpage selon le relief (Figure IV). On distingue le *plateau*, étendue horizontale, du *fond*, zone de dépression, qui se situe à La Renaissance, sur les bords de la ravine Moufia, du ruisseau La Vigne et de la rivière Sainte-Suzanne (Figure IV). On peut ainsi parler d'un endroit situé à la fois dans les *Hauts*, selon le découpage « du battant des lames au sommet des montagnes », et dans le *fond*, suivant la topographie des lieux : « c'était là-haut, à Muscade, dans le fond Malheur »¹⁹.

28 **Figure 4 : Représentation des lieux pour les habitants**



29 Pour ceux qui ont grandi et travaillé sur la propriété, le découpage du territoire se complexifie et s'enrichit encore lorsqu'on aborde avec eux l'univers de la plantation préexistante dans ses rapports avec la mise en valeur agricole. L'histoire des diverses mutations de la propriété est à l'origine de la multitude de noms qui marquent le territoire. L'Harmonie est une ancienne propriété esclavagiste dont on retrouve les traces en 1842²⁰. Il en est de même pour Niagara et l'Ermitage. La Cour provient probablement du nom d'une des propriétaires du début du XIXe siècle, Dame Guyonne de La Cour, au moment du regroupement de plusieurs terrains. Solitude est également utilisé pour désigner le même lieu. Il a été donné plus récemment par un ancien propriétaire, Monsieur Adrien Lagourgue, au début du XXe siècle.

30 La distinction effectuée entre les terres de faire-valoir direct, situées sur le *plateau*, et les terres de faire-valoir indirect, situées dans les *fonds*, zones de dépression, est une vision partagée, du temps de la plantation, à la fois par le propriétaire et les travailleurs de la propriété. Les premières se divisent en parcelles, elles-mêmes subdivisées et exploitées collectivement. Toutes portent un nom, souvent celui des arbres plantés pour les border : « Il y a des gens qui plantent un arbre en limite de propriété. Ils plantent ça pour repérer le terrain »²¹.

- 31 Conception de l'espace inscrite dans le passé de la plantation, fondée sur des points focaux matérialisés par des arbres pour les anciens travailleurs du domaine, cette situation des représentations locales de l'espace a permis de recenser les principaux noms des divisions parcellaires de l'ancien domaine : *carreau grévillaire*²², *carreau chandelle*²³, *carreau jaque*²⁴, *carreau muscade*²⁵, *carreau grand café*²⁶, et *carreau moufia*²⁷.
- 32 Les terres en colonage du temps des derniers propriétaires (mémoire orale), quant à elles, étaient dispersées sur la propriété dans les zones marginales. Les noms utilisés pour désigner ces zones sont les noms d'anciens propriétaires ou propriétés baptisées par ces derniers. Le nom de Mathurines, utilisé pour désigner cette partie habitée située à la limite du territoire entre La Renaissance et la propriété de Bellevue-Liberté, provient vraisemblablement du nom du terrain acheté en 1816 à une dénommée Mathurines Pierre, esclave affranchie²⁸. Niagara a été repris du nom de deux terrains : Niagara et l'Ermitage, propriété constituée en 1852 par Alphonse Bédier. Certains appellent encore cette partie de la propriété : terrains Alphonse Bédier.
- 33 L'appropriation cognitive de ces terres est également porteuse de la colonisation humaine dont elles ont fait l'objet à l'époque d'un développement important du colonage sur les grandes propriétés, les colons étant autorisés à construire leur habitat à proximité de la terre qu'ils cultivaient. Les zones de colonage étaient donc le plus souvent en même temps des zones d'habitat. Le recoupement des témoignages recueillis et des données d'état-civil montrent que les noms utilisés pour désigner ces anciennes zones de colonage portent aujourd'hui la marque de cet établissement humain, comme *fond Saint Clet* et *tournant Bazil*. Lorsque l'occupation humaine durable a fait défaut dans ces lieux, d'autres registres sont utilisés pour nommer les anciens colonages. *Fond parapet*, zone de colonage inhabitée, renvoie à sa situation en pente abrupte à l'image d'un parapet, qui se dresse devant vous, comme l'explication locale le propose simplement : « Fond parapet peut-être parce qu'il y a un parapet »²⁹.
- 34 Ces distinctions locales à propos de l'espace définissent une opposition d'usage entre les terres propres à la culture de la canne, impropres à l'habitat, désignées par le *plateau*, et les terres propres à l'habitat, impropres à la culture de la canne à sucre, désignées par le *fond*. Cette opposition d'usage caractérise le mode de production de la plantation par la mise en valeur des terres les plus fertiles à la culture de la canne avec un type de division parcellaire spécifique et celle des terres les moins fertiles associées à l'habitat par opposition aux premières, terres de plantations exclusivement. En conservant dans leur langage ces appellations, les habitants gardent en mémoire la trace d'une histoire, celle d'individus qui d'une manière concrète se sont appropriés le territoire en nommant, classant, réunissant, ou encore opposant ses objets. Cette construction participe de l'univers idéal³⁰ de la société étudiée. L'histoire montre que cette appropriation se présente également sous la forme de rapports imaginaires à l'environnement matériel : « Pour moi, ce n'est pas normal. Ils racontent qu'ils ont vu un cheval blanc. Là où ils l'ont vu, ma grand-mère l'avait déjà vu. Des gens l'ont vu en sortant de la boutique, sur le petit pont. Il les a accompagnés et il est reparti. Ma grand-mère me racontait qu'elle était venue dormir chez une personne de sa famille parce que le mari était absent ; vous voyez où habitent les M. ?... Maintenant, il y a un *bancoulier*³¹. En arrivant le soir, ma grand-mère a vu le cheval passer à l'endroit du *bancoulier* aujourd'hui. Il y a plein d'histoires comme ça ». Endroits plutôt retirés, protégés par des bois, les habitants, mais plutôt les anciens, pensent que les maisons y sont hantées !

* * *

- 35 La mutation foncière par l'accès à la propriété de l'habitat pour certains et à la propriété agricole pour d'autres, parfois les deux ensemble, a permis le maintien des familles locales et engendré la continuité sociale par les relations familiales et de voisinage en cours. Elle a favorisé l'installation résidentielle des enfants sur les terres acquises dans un processus de reproduction locale des groupes domestiques.
- 36 Les jeunes expriment leur désir de rester habiter là où ils ont grandi et où ils se sentent intégrés. Se dessine en eux l'image d'un environnement protégé des déviances de la société (délinquance, drogue, vols...) et sécurisant, par la familiarité des lieux et des gens. Actuellement, une majorité de jeunes, lorsqu'ils fondent leur foyer, construisent sur la terre de leurs parents ou collatéraux, dans des endroits peuplés par des colons du temps de la plantation, et qui avaient été progressivement désertés par ces derniers dans le contexte de déclin d'activités qui caractérisait le domaine durant la dernière décennie de son existence. Les locaux font en effet la distinction entre les espaces cultivés et cultivables, impropres à l'habitat et les espaces d'habitat, impropres à la culture. Dans un contexte démographique où la population jeune est très importante à La Réunion, où le problème du logement constitue une préoccupation majeure, les pratiques d'habitat au sein des nouveaux « espaces ruraux », tout en s'inscrivant dans les mutations actuelles de la société réunionnaise par une évolution des rapports à l'espace domestique, traduisent une forme d'organisation territoriale héritée du passé de la plantation dont il faut tenir compte.

NOTES

1. Hélène PAILLAT JAROUSSEAU, *La Renaissance, mutation d'une localité de l'île de La Réunion. Dynamiques familiales et rapports à la terre vers de nouvelles formes d'intégration*, Paris, doctorat de l'École des hautes études en sciences sociales, 1997.
2. J.M. CHASTEL, *Le rôle des institutions dans l'évolution de la filière canne à sucre à La Réunion*, Montpellier, doctorat de l'École nationale supérieure d'agronomie, 1995.
3. J. de CAMBIAIRE, *La certitude du développement. Une référence mutualiste à La Réunion*, Paris, Atya Éditions, 1983.
4. J. LECOZ, *Les réformes agraires (De Zapata à Mao-Tsé-Toung et la FAO)*, Paris, Presses universitaires de France, 1974.
5. M. GUTELMAN, *Structures et réformes agraires*, Paris, Maspero, 1974.
6. J.M. DINHUT, *La Safer et la politique foncière à La Réunion. Résultats et perspectives*, Saint-Denis, Safer, 1986.
7. J. de CAMBIAIRE, *La certitude du développement...*, ouv. cité.
8. J.M. DINHUT, *La Safer et la politique foncière à La Réunion...*, ouv. cité.
9. VOGEL et al., *Be Cabot. Approche ethnologique d'un écosystème*, Saint-Denis, Université de La Réunion, 1980.
10. *Ibidem*.
11. Hélène PAILLAT JAROUSSEAU, *La Renaissance, mutation d'une localité de l'île de La Réunion...*, ouv. cité.

12. Les noms propres se référant à des propos ou à l'expérience de vie des gens rencontrés sur le terrain sont fictifs.
13. « Une lignée est générée par la succession de membres d'un même groupe de descendance dans un lieu donné » : VOGEL et al., *Be Cabot. Approche ethnologique d'un écosystème*, ouv. cité.
14. J. PELLETIER, *La Chaloupe. Unités domestiques et rapports de parenté*, Saint-Denis, Université de La Réunion, 1982.
15. Tiphaine BARTHELEMY, « Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France », dans *La terre. Succession et héritage. Études rurales*, n° 110-111-112, avril-décembre 1988, pp. 195-212 ; Gérard LENCLUD, « Transmission successorale et organisation de la propriété. Quelques réflexions à partir de l'exemple de la Corse », *ibidem*, pp. 177-193.
16. Propos d'un responsable de la Safer.
17. Martine SÉGALEN, *Quinze générations de Bas Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden sud (1720-1980)*, Paris, Presses universitaires de France, 1985.
18. C. LAVAUX, « Sainte-Suzanne », dans C. LAVAUX, *La Réunion, du battant des lames au sommet des montagnes*, Paris, Éditions Cormorans, 1986, pp. 367-387.
19. Propos de Madame Paris (1908-1992) indiquant l'endroit où elle habitait lorsque son mari est décédé en 1956.
20. Archives départementales de La Réunion, 4Q545.
21. Propos de Madame Oulédi (1934), fille de colon et épouse d'ancien colon et journalier sur la propriété décédé en 1973.
22. Arbre à fleurs jaunes originaire d'Australie (*Grevillea robusta*).
23. Arbre utilisé pour le bornage des terrains en raison de sa longévité (*Dracoena sp. div.*).
24. Fruit du jaquier (*Artocarpus integrifolia*).
25. Graine du fruit du muscadier, arbre exotique de la famille des Myristicacées.
26. En référence aux anciennes plantations de caféiers.
27. *moufia* (*Rafia ruffia*).
28. Archives départementales de La Réunion, 4Q545.
29. Au mot créole parapet, nous n'avons trouvé aucune traduction dans les dictionnaires et le lexique à notre disposition. Ce terme fait référence au relief en forme de talus et se rapproche dans ces conditions du terme français parapet : « levée de terre » (Petit Robert).
30. « L'univers idéal est le système des idées, des valeurs, des croyances et des représentations constitutives d'une société, et non l'ensemble de ses idéaux » : Maurice GODELIER, *L'idéal et le matériel*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1984.
31. Nom donné à une espèce d'arbres du genre aleurite (euphorbiacées) : R. CHAUDENSON, *Le lexique du parler créole à La Réunion*, tome I et tome II, Paris, Librairie Honoré Champion, 1974.

RÉSUMÉS

L'histoire de l'île de La Réunion, département français d'Outre-mer, s'inscrit dans l'histoire des grands domaines fonciers selon le modèle de la plantation. Avec la départementalisation survenue en 1946, des actions sont mises en œuvre pour relancer l'agriculture. Une « réforme foncière » débute à la fin des années 1960. L'étude du cas d'un ancien grand domaine de canne à sucre devenu une zone d'exploitations agricoles familiales montre que l'accès à la terre des anciens travailleurs des grands domaines fonciers vient prolonger un processus d'établissement rural déjà observé du temps de la plantation. Le modèle d'exploitation agricole promu s'inscrit cependant en rupture des pratiques et des représentations locales de la terre, la transmission du bien foncier reposant sur une idéologie du partage égalitaire où l'accès à la résidence de tous les enfants supplante le patrimoine agricole. La transformation du paysage agraire ne s'est pas forcément accompagnée d'une modification des pratiques et des représentations de l'espace qui restent encore largement influencées par le passé.

Changeover and Continuity in the Space Appropriationland Ownership and Social Representations. From Plantation to Family Farm on Reunion Island

The history of La Réunion, a French overseas department, takes place inis closely linked to the history of large estates according to based on the plantation model. With the departmentalisation in 1946, actions are attempts were made made use of to relaunch agriculture. A “Land Reform” beganin at the end of the 1960s years. The case study of a great estate becoming an area of family farms shows that the access to land of by the former workers on large estates is a continuation of a rural establishment process already observed in at the time of the plantation. The family farm model promoted is however in breakdown conflict with the local practises and representations of land ways of thinking, the transmissionfer of land basing being based on an ideology of the equal sharing, out where giving providing a home access to all the children is more important than agricultural resources. The transformation of the agrarian landscape is not necessarily accompanied ofby a change in space spatial practises and representations ways of thinking about space which remain are still influenced by the former system time.

INDEX

Index chronologique : XXe siècle